

Police Municipale - Occupations commerciales du domaine public - Réduction ou annulation de titres de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : La réduction ou l'annulation de titres de recettes doit faire l'objet d'une décision de l'Assemblée délibérante de la Collectivité.

Le Service Police Municipale, après avis des Services Techniques sur l'importance de la gêne occasionnée par certains travaux, propose au Conseil Municipal de décider de l'annulation et la réduction des deux titres de recettes suivants :

Nom, raison sociale de l'établissement	Numéro du titre	Montant du titre	Montant de la remise
SARL Brasserie Universelle 1, place Jouffroy 25000 Besançon	371 V	9 450,00 F	9 450,00 F
Cycles PARDON - M. Michel PARDON 31, rue d'Arènes 25000 Besançon	433 N	5 200,00 F	1 733,33 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 2 octobre 1997.